

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

Le 8 juin 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-René-de-Matane tenue le lundi 7 juin 2010 à la salle de réunion au 178, avenue Saint-René.

Sont présents : Les conseillers Steeve Lavoie, Ghyslain Lapointe, Dominic Côté et les conseillères Thérèse Gagnon et Nancy Paquet tous formant quorum sous la présidence du maire Sylvain Audit.

Est absent : Le conseiller Pascal Dufour

1° Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 heures par le maire. Il y a récitation de la prière. Yvette Boulay, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2° Mise en tutelle de la municipalité- décret- nomination du délégué- nomination de la déléguée adjointe- pouvoir exclusif personnel

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait lecture du décret et des résolutions de la nomination du délégué, de la déléguée adjointe et du pouvoir exclusif pour le personnel.

3° Lecture et adoption de l'ordre du jour

2010-95

RÉSOLUTION 2010-95

Il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon d'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu en laissant le point "Questions diverses" ouvert. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4° Adoption du procès-verbal du 6 avril 2010

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal amendé du 6 avril 2010 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du Conseil municipal ayant reçue une copie.

2010-96

RÉSOLUTION 2010-96

Il est proposé par le conseiller Steeve Lavoie d'approuver le procès-verbal du 6 avril 2010 tel que rédigé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5° Lecture et approbation des procès-verbaux du 3 et 10 mai 2010

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose les procès-verbaux du 3 et 10 mai 2010 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du Conseil municipal ayant reçue une copie.

2010-97

Séance du 3 mai 2010

RÉSOLUTION 2010-97

Il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon d'approuver le procès-verbal du 3 mai 2010 tel que rédigé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-98

Séance du 10 mai 2010

RÉSOLUTION 2010-98

Il est proposé par la conseillère Nancy Paquet d'approuver le procès-verbal du 10 mai 2010 tel que rédigé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6° Rapport financier de l'O.M.H. : exercice financier 2009

Madame Louise Ouellet transmet au Conseil municipal de Saint-René-de-Matane le rapport financier pour l'exercice financier 2009 de l'O.M.H.

2010-99

7° Approbation du rapport financier 2009 de l'O.M.H.

RÉSOLUTION 2010-100

Il est proposé par le conseiller Dominic Côté d'approuver le rapport financier 2009 de l'O.M.H. de Saint-René-de-Matane comme présenté par madame Louise Ouellet. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2010-100

8° Agent de sécurité

RÉSOLUTION 2010-100

Il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon:

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane retient les services de l'Agence Sécurité Kolossal en vue de la sécurité lors de la tenue des séances du conseil municipal. La dépense est de trois cent soixante dollars et trente-deux cents (360,32\$) par séance et sera imputée au poste budgétaire 0232000411. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2010-101 **9° Signature des effets bancaires**
RÉSOLUTION 2010-101
Il est proposé par la conseillère Nancy Paquet :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane autorise le maire Sylvain Audit et en son absence le maire suppléant Dominic Côté et la directrice générale / secrétaire-trésorière Yvette Boulay, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tous les documents et effets bancaires nécessaires à l'administration générale, en remplacement de madame Joyce Bérubé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2010-102 **10° Service de la voirie**
10.1 Fauchage des abords de routes
RÉSOLUTION 2010-102
CONSIDÉRANT QUE invitations verbales ont été faites à deux personnes pour présenter une soumission pour le fauchage des abords de routes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghyslain Lapointe de retenir les services de monsieur Carol Levasseur étant le plus bas soumissionnaire pour le fauchage des abords de route sur une distance (14,18 km voie simple, 28,36 km voie double) la route du Ruisseau-Gagnon (5,72 km, voie simple, 11,44 km, voie double), de la Boucanerie (2,51 km, voie simple 5,02 km, voie double), de la Réserve-Faunique (3,30 km, voie simple, 6,60 km, voie double) de la route Richard (2,65 km, voie simple, 5,30 km, voie double). Le montant de la soumission s'élève à neuf cent cinquante dollars (950\$), taxes en sus. La dépense sera imputée dans le poste budgétaire 0232000521(voirie municipale). Les travaux devront être exécutés dans la période du 20 au 31 juillet 2010.ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-103 **10.2 Niveleuse**
RÉSOLUTION 2010-103
Il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon :

QUE le Conseil municipal retienne les services de Les Entreprises Gino Dancause , au tarif de quatre-vingt-dix dollars (90\$) l'heure, taxes en sus, pour la niveleuse de marque Champion 760, représentant une dépense estimée à douze mille (12 000\$), le tout à être imputé au poste budgétaire 0232000521;

QUE le Conseil municipal autorise le début du nivelage aussitôt que les conditions des chemins le permettent. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-104 **10.3 Travaux municipaux**
RÉSOLUTION 2010-104
CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les travaux municipaux, article 2, permet d'ordonner des travaux de construction ou d'amélioration par résolution lorsque la Municipalité prévoit, dans cette résolution à l'approbation des deniers nécessaires pour payer à même des fonds généraux, à même une subvention des gouvernements ou de l'un de ses ministres;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'amélioration du réseau routier sont nécessaires selon la liste présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Côté :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane décrète les travaux d'amélioration pour le réseau routier municipal pour l'exercice 2010;

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane approprie au paiement desdits travaux d'amélioration les deniers nécessaires pour en payer le coût à même ses fonds généraux, soit soixante-dix-huit dollars (78 000\$), le tout à être imputé au poste budgétaire 0232000521. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11° Aide financière pour chemin à double vocation

2010-105

RÉSOLUTION 2010-105

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Ressources Naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans les cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours:

Noms du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargé/an
Chemin de la Réserve-Faunique	2,65	Toutes essences	929 voyages

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Côté que la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande au Ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné et ce, sur une longueur totale de 2,65 km. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

12° Demande de subvention au député

2010-106

RÉSOLUTION 2010-106

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a transféré aux Municipalités l'entretien du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT les coûts très élevés engendrés à ce poste;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas dans l'intérêt public de laisser se dégrader l'état de nos routes ou rues;

CONSIDÉRANT QUE dans notre Municipalité certaines routes, dont la chaussée est faite ou recouverte de gravier, sont dans un état pitoyable;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ayant à circuler sur ces tronçons de routes se sentent lésés dans leur droit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane juge pertinentes les revendications de ses citoyens et désire accéder à leur demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane demande au député de Matane, Pascal Bérubé, une aide financière pour l'entretien du réseau routier. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

13° Grand ménage du printemps- Enlèvement spécial des rebuts

2010-107

RÉSOLUTION 2010-107

Il est proposé par le conseiller Steve Lavoie :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane autorise maintenant la dépense déjà engagée du « Groupe Bouffard » pour l'enlèvement spécial des rebuts au coût quatre-vingt-quatre dollars et cinquante cents l'heure (84,50\$), plus taxes. La date prévue est le lundi 10 mai et mardi 11 mai 2010 et d'aviser la population par lettre circulaire. Une collecte de pneus sera faite le samedi 8 mai 2010. Les citoyens sont invités à venir déposer les pneus à l'entrepôt à sel;

QUE le Conseil municipal autorise maintenant la dépense engagée pour l'embauche de deux aides au salaire de neuf dollars et cinquante de l'heure (9,50\$), plus la paie de vacances de 4%.Le coût de la dépense s'élève à deux mille trois cent quarante-huit dollars et cinquante huit cents (2 348,58\$), taxes en sus. La dépense sera imputée au poste budgétaire 0245300446 (enlèvement des ordures). **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

14° BPR

2010-108 **14.1 Budget d'honoraires pour les plans et devis- réfection des services des rues Chassé, Lebreux, Gagnon, Dumas et Ouellet**
RÉSOLUTION 2010-108

Il est proposé par le conseiller Dominic Côté :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane autorise maintenant la dépense déjà engagée du budget d'honoraires pour les plans et devis au montant de cinq mille dollars (5 500\$), taxes incluses, tel que présenté par la firme BPR le 16 février 2010. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2010-109 **14.2 Plan d'intervention- Reddition des comptes pour la TECQ 2006-2009- Budget d'honoraires professionnels**
RÉSOLUTION 2010-109

Il est proposé par le conseiller Steeve Lavoie :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane accepte le budget d'honoraires professionnels de la firme BPR au montant de trois mille (3 000\$), taxes en sus sur une base horaire, c'est-à-dire que seuls les honoraires engagés seront facturés pour la réalisation de la reddition des comptes de la Municipalité suite aux travaux faits avec le programme de retour de la taxe sur l'essence, et ce, entre 2006 et 2009 (TECQ 06-09). **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2010-110 **14.3 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout**
RÉSOLUTION 2010- 110

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane a mandaté BPR inc. pour effectuer la révision 02 de son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire daté du mois de février 2010;

CONSIDÉRANT QUE ledit plan d'intervention a été réalisé conformément au Guide et aux exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT QUE le document en question répond aux attentes du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Côté :

QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane adopte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire (révision 02) daté du mois de février 2010, réalisé par BPR inc.;

QUE la Municipalité présente le document en question au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2010-111 **15° Mise en demeure- matricule 1690-79-6303**
RÉSOLUTION 2010-111

CONSIDÉRANT la mise en demeure en date du 4 novembre 2009, suite à une visite terrain le 28 juillet 2009 pour le matricule 1690-79-6303 concernant le système de traitement d'eaux usées non-conforme;

CONSIDÉRANT QUE le délai de trente (30) jours est échu;

CONSIDÉRANT QU'un délai supplémentaire a été accordé, soit jusqu'au 15 avril 2010;

CONSIDÉRANT QU'aucune démarche n'a été entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Côté :

QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane reconnait qu'il existe une situation de nuisance et d'insalubrité sur le lot 30-P, Rg Ne, canton Tessier, matricule 1690-79-6303 et qu'en regard de cette situation, la Municipalité mandate son procureur l'avocat Jean-Pierre Chamberland pour entreprendre des procédures judiciaires visant à corriger la situation. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2010-112 16° Fabrique de Saint-René- publicité

RÉSOLUTION 2010-112

Il est proposé par la conseillère Nancy Paquet :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane accorde la somme de cinquante dollars (50\$) au Conseil de la Fabrique pour publicité dans le feuillet paroissial. Le Conseil municipal autorise le paiement. La dépense sera imputée dans le poste budgétaire 0213000341 (journaux et revues). ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2010-113 17° Embauche d'une secrétaire adjointe

RÉSOLUTION 2010-113

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidature pour le poste temporaire de secrétaire adjointe a paru dans le journal de la Matanie, édition du 20 avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE trois personnes ont postulé pour le poste temporaire de secrétaire adjointe;

CONSIDÉRANT QU'une candidate s'est désistée ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu avec les candidates;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane recommande à la Commission municipale du Québec l'embauche de madame Diane Gagnon pour le poste de secrétaire adjointe à temps partiel sur appel au taux horaire de treize dollars (13\$), l'heure, plus 4% de vacances ;

QU'une période de probation de six mois lui est accordée. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2010-114 18° Achat d'une pompe pour la station d'égout

RÉSOLUTION 2010-114

CONSIDÉRANT le bris d'une pompe pour les stations de pompage d'égout;

CONSIDÉRANT QU'il est important que la municipalité ait des équipements adéquats pour assurer les services d'égout;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour faire réparer la pompe s'élève à trois mille deux cent trente-cinq dollars, (3 235\$), taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat d'une pompe neuve s'élève à trois mille huit cent soixante et neuf dollars, (3 869\$), taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Paquet :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane autorise l'achat d'une pompe neuve de marque Flyght 3085-181.6034, 2.4HP, 1 PH, 10A, 230V, 1700R, 60MZ, imp. 436, au coût de 3 869\$, taxes en sus. La dépense sera imputée dans le poste budgétaire 0241500522(entretien /réparation). ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2010-115 19° Monsieur Christian Tremblay- cueillette des ordures

RÉSOLUTION 2010-115

CONSIDÉRANT la demande écrite en date du 21 avril 2010 de monsieur Christian Tremblay pour que soit faite la cueillette des ordures à l'entrée du 8 rang 14, propriété de monsieur Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE le service des ordures n'est pas offert dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane refuse la demande de monsieur Christian Tremblay. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

20° Mines Seleine

Aucune proposition n'a été soumise.

2010-116 21° Demande de lumières de rue

RÉSOLUTION 2010-116

CONSIDÉRANT la pétition de résidents du chemin de la Réserve-Faunique pour installer des lampadaires de rue afin d'améliorer la sécurité des résidents et des marcheurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane avise les personnes concernées que suite aux compressions budgétaires pour l'année 2010, le budget en cours ne permet pas l'installation de lampadaires de rues;

QUE leur demande sera en priorité pour les prochains budgets. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2010-117 22° Achat de bottes, gants et lunettes de travail

RÉSOLUTION 2010-117

Il est proposé par le conseiller Steeve Lavoie:

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane autorise l'achat d'une paire de botte brune/cap, composite, semelle Lenzi-embout, au coût de 150,26, taxes en sus, d'une paire de gant forestier dos N/B, manchets au coût de 15,53\$ et d'une paire de lunette lightning fumée au coût de 10,79\$, taxes. Les achats sont faits au magasin Adélarde Raymon/ Sécurité Médic Matane enr. « Centre du travail » à Matane. Le coût total de l'achat s'élève à 176,58, taxes en sus. La dépense sera imputée au poste budgétaire 0232000641. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2010-118 23° Suivi du dossier- Monsieur Denis Béland

RÉSOLUTION 2010-118

CONSIDÉRANT QUE le 23 janvier 2010, l'opérateur du camion de déneigement a reculé dans la boîte aux lettres de monsieur Denis Béland;

CONSIDÉRANT QUE la boîte aux lettres et le poteau ont été brisés;

CONSIDÉRANT QUE l'opérateur a réparé le poteau;

CONSIDÉRANT QU'une demande écrite en date du 6 avril 2010 est parvenue au bureau municipal concernant le bris;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Paquet d'autoriser l'achat d'une boîte aux lettres au montant de dix-sept dollars et trente-neuf cent (17,39\$), taxes en sus. L'achat sera effectué à la Quincaillerie Rona à Matane. La dépense sera imputée au poste budgétaire 02 33000649. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

24° Compte rendu de la séance du 21 avril et du 17 mai 2010 du Comité Consultatif d'Urbanisme

Le conseiller Steeve Lavoie, membre du Comité Consultatif d'Urbanisme donne un compte rendu de la séance du 21 avril et du 17 mai 2010.

2010-119 Demande de dérogation mineure – monsieur Marius Chassé

RÉSOLUTION 2010-119

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Marius Chassé numéro 2010-35002 pour la propriété située sur le lot 11-P, 12-P, Rg 7, canton Tessier;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure est pour permettre qu'une rue en bordure d'un cours d'eau soit à moins de 75 mètres; permettre qu'un cul-de-sac est une longueur de +/- 350 mètres au lieu de 190 mètres et sans sentier piétonnier, permettre qu'un terrain riverain non desservi par l'aqueduc et l'égout est une profondeur moyenne de 75 mètres;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Chassé désire faire un nouveau développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QU'une exclusion agricole a déjà été autorisée par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE son développement ne répond pas à certain point du règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la rue des Érables est déjà existante et qu'elle est un cul-de-sac;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux terrains répondraient tous à la superficie minimum requise pour un lot riverain qui est de 4 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QU'un seul de ces terrains n'aurait pas la profondeur moyenne demandée de 75 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure ne cause préjudice à qui que ce soit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Paquet d'accorder la demande de dérogation mineure de monsieur Marius Chassé à la condition d'augmenter le cercle à 35 mètres pour une meilleure facilité d'entretien l'hiver. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2010-120

Demande de dérogation mineure- madame Marie-Paule Simard
RÉSOLUTION 2010-120

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2010-35003 de madame Marie-Paule Simard pour la propriété située sur le lot 6-P, Rg NE, canton Tessier;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure est pour permettre un empiètement supérieur à 2,00 mètres dans la cour avant qui est de 6,00 mètres;

CONSIDÉRANT QUE madame Simard désire construire un petit toit de +/- 1,80 mètres x +/- 2,44 mètres au-dessus de la galerie de côté qui fait face à la rue Dumas;

CONSIDÉRANT QUE l'hiver, la glace et l'eau tombent toujours et elle a des problèmes de glace sur la galerie, c'est très dangereux; l'an passé, elle a changé la porte et à cause de la glace, elle s'est rendue au ciment;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure ne cause préjudice à qui que ce soit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Côté d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2010-35003 de madame Marie-Paule Simard. **ADOPTÉE UNANIMEMENT.**

25° Monsieur Louis-Philippe Bédard- madame Marie-Hélène Mercier- demande de réparation de chemin

La demande est transférée aux travaux de voirie.

26° Rapport semestriel

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport semestriel.

2010-121

27° Achat d'outils

RÉSOLUTION 2010-121

Il est proposé par le conseiller Dominic Côté :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane autorise l'achat des outils suivants : 1 pliers kit 5 pièces, 2 pinces déclenchement rapide 1, 1 long nose locking plier, 1 ensemble de 155 pièces au coût total de deux cent quarante-huit dollars et vingt-quatre cents (248,24\$), taxes en sus, selon la soumission d'Auto Parts plus. La dépense sera imputée au poste budgétaire 0232000641. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2010-122

28° ADMQ- formation

RÉSOLUTION 2010-122

Il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire à la formation « Gestion et octroi des contrats : les effets du Projet de loi 76 » qui aura lieu à Rimouski le mercredi 16 juin. Le coût est de trois cent quinze dollars (215\$), taxes en sus. Les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité. Le Conseil municipal autorise le paiement. La dépense sera

imputée au poste budgétaire 0213000454 (formation et perfectionnement).ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29° Nettoyage du réseau d'égout des rues Chassé, Gagnon, Lebreux, Lebel, des stations de pompage

2010-123

RÉSOLUTION 2010- 123

Il est proposé par le conseiller Steeve Lavoie d'autoriser l'employé municipal Réginald Bernier à retenir les services d'Onyx Industries pour effectuer le nettoyage du réseau d'égout des rues Chassé, Gagnon, Lebreux, Lebel et des stations de pompage. Le coût approximatif est de mille neuf cent cinquante-deux dollars (1 952\$), taxes en sus. La dépense sera imputée au poste budgétaire 0241500522(entretien/ réparations). ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30° Compte rendu de la séance ordinaire d'avril et de mai de la MRC de Matane

Aucune proposition n'a été faite et aucun document déposé.

31° Compte rendu de la séance d'avril et de mai de la Sogerm

Aucune proposition n'a été faite et aucun document déposé.

32° Nomination d'un représentant à la Sogerm

2010-124

RÉSOLUTION 2010-124

Il est proposé par la conseillère Nancy Paquet de nommer le conseiller Steeve Lavoie à titre de représentant de la municipalité auprès de la Sogerm à compter du 7 juin 2010 en remplacement du maire Sylvain Audit. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

33° Avis de motion – règlement numéro 2010-02

Avis de motion est donné par la conseillère Thérèse Gagnon qu'à une prochaine séance de ce Conseil sera proposé pour adoption le règlement numéro 2010-02 modifiant le règlement numéro 153 concernant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux.

34° Approbation des comptes à payer et des chèques émis et des salaires de la municipalité de Saint-René-de-Matane

2010-125

RÉSOLUTION 2010-125

Il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon :

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de cinquante-sept mille cinq cent soixante-sept dollars et soixante-cinq cents (55 567,65\$), la liste des prélèvements émis au montant de cinq mille deux cent quatorze dollars et quatre-vingt-quatre cents (5 214,24\$) et les salaires payés au montant de dix mille quatre cent vingt-trois dollars et trente-huit cents (10 423,38\$) au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane représentant un grand total de soixante et onze mille deux cent cinq dollars et vingt-sept cents (71 205,27\$). Ces comptes à payer sont ceux du mois de mai 2010 comportant les numéros de 3433 à 3456.ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 2010-126

2010-126

Il est proposé par la conseillère Nancy Paquet :

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de cent quatre-vingt-douze mille deux cent vingt-quatre dollars et huit cents (192 224,08 \$), la liste des prélèvements émis au montant de neuf mille sept cent quarante-trois dollars et quarante neuf cents (9 743,49\$) et les salaires payés au montant de sept mille quarante sept dollars et dix-sept cents (7 047,17\$) au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane représentant un grand total de deux cent neuf mille quatorze dollars et soixante quatorze cents (209 014,74\$). Ces comptes à payer sont ceux du mois de juin 2010 comportant les numéros de 3457 à 3482.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

35° Questions diverses

36° Questions du public

Le Conseil municipal entend et répond aux questions du public.

2010-127

RÉSOLUTION 2010-127

Il est proposé par le conseiller Dominic Côté d'avoir une rencontre avec le comité du Club Dynamique de Saint-René. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2010-128

37° Levée de la séance

RÉSOLUTION 2010-128

Il est proposé par la conseillère Nancy Paquet de lever la séance, l'ordre du jour et les questions du public étant épuisées. Et la séance est levée à 20 h 55. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le maire Sylvain Audit reconnaît qu'en signant le présent procès-verbal, qu'il signe toutes les résolutions contenues au procès-verbal.

.....
Sylvain Audit, maire

.....
**Yvette Boulay,g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

YB/